

REGLEMENT

- 1** - La L.R.M.T. organise cette année les championnats individuels seniors.
 - La phase qualificative a lieu du 19 février au 10 mars 2024 dans deux zones géographiques pour la Réunion (nord et sud) ainsi qu'à Mayotte.
 - La phase finale a lieu du 3 au 5 mai 2024 au B.O.T.C.
- 2** - Les catégories ouvertes sont : N.C. et 4ème série, 3ème série et 2ème série messieurs et dames.
 - Le classement pris en compte est celui en vigueur le jour de la clôture des inscriptions.
- 3** - Le droit d'inscription au championnat est fixé à 22 €, avec paiement en ligne sur TEN'UP.
 - Seules les inscriptions accompagnées du règlement sont acceptées.
 - Elles sont closes le 14 février.
- 4** - La dotation globale est de 3000 euros.
- 5** - Les matchs ont lieu dans les clubs suivants :

série	club	juge-arbitre adjoint	téléphone
4° Série Messieurs nord 4° Série Dames nord	T.C.D.	PICARD TURPIN Jean-Pierre	0692 327814
3° Série Messieurs nord 3° Série Dames nord	T.C. Bocage	DARMALINGOM Laurent	0692 313192
2° Série Messieurs nord 2° Série Dames nord	T.C.M. Champ Fleuri	NORMANDIN Isabelle	0692 373550
4° Série Messieurs sud 4° Série Dames sud	T.C. Tampon	EUPHRASIE Jean-Michel	0692 007930
3° Série Messieurs sud 3° Série Dames sud	T.C. Dominicain	GUEZELLO Frédéric	0692 613927
2° Série Messieurs sud 2° Série Dames sud	T.C.M.T.	DUPRET Nicolas	0692 632693
tableaux finaux	B.O.T.C.	NORMANDIN Isabelle	0692 373550
juge-arbitre du championnat tableaux et suivi de la compétition		RIBIERE Jean	0692 091066

- 6** - Conditions de participation :
 - Etre licencié à la L.R.M.T. en 2024,
 - Etre âgé de 11 ans et plus (né 2013 ou avant),
 - Les joueurs des catégories 11-12 et 13-14 ans doivent présenter au juge-arbitre un certificat médical de moins d'un an, délivré par un médecin du sport.
- 7** - Dispositions spécifiques à chaque championnat
 - ▶ **N.C. et 4ème série**
 - être français ou ressortissant de l'Union européenne,
 - ne jamais avoir été classé en 2ème série,
 - ne pas avoir été classé 15/4, 15/3, 15/2 ou 15/1, au cours des 15 dernières années.
 - ▶ **3ème série**
 - être français ou ressortissant de l'Union européenne,
 - ne jamais avoir été classé 2/6 ou mieux,
 - ne pas avoir été classé 4/6 ou 3/6, au cours des 15 dernières années.
 - ▶ **2ème série**
 - être français.

- 8** - Les matchs de la phase qualificative et de la phase finale se jouent au format 2. (2 sets à 6 jeux, 3ème set : super jeu décisif à 10 points).
 - Tous les joueurs, quel que soit leur classement, participent à la phase qualificative dans la zone géographique de leur choix.
- 9** - Pour chaque épreuve du championnat, deux joueurs de la zone nord, deux de la zone sud et un de la zone de Mayotte sont qualifiés pour le tableau final qui ne comporte que des qualifiés.
 - Pour être qualifiés pour le tableau final, les joueurs doivent avoir participé à la phase qualificative.
- 10** - Aucune requalification n'est autorisée pour un joueur battu, car la compétition est un championnat de ligue. (R.S. 52-2)
- 11** - Le juge-arbitre du championnat est **Jean RIBIERE**. Il est chargé de la confection des tableaux ainsi que du suivi de la compétition.
- 12** - Le Comité de championnat est présidé par **Jean-Christophe MANIN**. En cas de contestation, il doit être saisi sans délai.

Jean-Christophe MANIN

Directeur du championnat